

5.1

Avis et communiqués

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de l'Autorité des marchés financiers relatif à la mise à jour du Cadre de surveillance des institutions financières¹

En lien avec sa volonté de s'assurer de l'adoption de pratiques de gestion saine et prudente et de saines pratiques commerciales par les institutions financières, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») s'est dotée, depuis 2009, d'un Cadre de surveillance des institutions financières (le « Cadre ») qui expose son approche en la matière.

Le Cadre prévoit une actualisation tous les trois ans, ou au besoin, à la lumière de l'évolution du secteur financier, des référentiels en matière de pratiques de surveillance, de réglementation ainsi que des nouveaux risques, des tendances émergentes et des risques identifiés lors des travaux de surveillance. Une mise à jour du Cadre était ainsi prévue pour cette année.

Rappelons que le 5 décembre 2022, la Surintendance de l'encadrement de la solvabilité est devenue la Surintendance des institutions financières (SIF). Elle s'est dotée d'une nouvelle structure organisationnelle² dans une optique de maximiser la valeur ajoutée des surveillances en priorisant les risques ayant le plus d'impacts sur la stabilité financière et la protection des consommateurs au Québec.

Depuis, la SIF a entrepris des travaux pour optimiser ses pratiques de surveillance afin d'assurer une priorisation optimale des activités de surveillance en fonction des risques. Ainsi, il est attendu que ces travaux mèneront à une révision substantielle du Cadre actuel. Compte tenu de la portée et de l'ampleur de cette révision, l'Autorité reporte la mise à jour du Cadre, prévue en 2023, à une date ultérieure en 2024 afin d'assurer le succès de la transition vers de nouvelles pratiques de surveillance.

L'Autorité informera les parties prenantes visées, des changements qui seront apportés au Cadre par le biais de rencontres, avant sa publication sur le site Web.

Pour toute question, veuillez communiquer avec :

Hicham Djab

Directeur de la Surveillance des risques émergents
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4643
Numéro sans frais : 1 887 525-0337

Courrier électronique : Hicham.Djab@lautorite.qc.ca

Le 5 octobre 2023

¹ [Cadre de surveillance des institutions financières 2020 \(lautorite.qc.ca\)](#)

² [Organigramme | Autorité des marchés financiers \(AMF\) | AMF \(lautorite.qc.ca\)](#) (cliquer sur « Voir les directeurs » dans Surintendant des institutions financières)